



## CSA Académie de Montpellier, déclaration liminaire du SNALC

19 octobre 2023

Voilà une semaine déjà que notre collègue Dominique Bernard a succombé à l'attaque d'un fanatique sur son lieu de travail, à trois jours de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty.

Dominique Bernard a été frappé et tué devant son établissement à coups de couteau par un ancien élève radicalisé ; son collègue a été frappé et blessé à son tour en tentant de lui porter secours. Deux autres agents de l'établissement ont également été blessés en cherchant à arrêter le terroriste dans son attentat. Le SNALC n'aura pas de mots assez durs pour commenter l'horreur dont les causes dépassent le cadre de l'Éducation nationale.

Notre École républicaine, censée être un sanctuaire, voit ses personnels devenir des cibles régulières de menaces de mort et d'appels au meurtre pas plus tard que cette semaine dans notre académie. Plus que jamais, la nation doit comprendre que si l'École est un de ses piliers, alors ses agents doivent être concrètement protégés et réellement défendus.

Le SNALC remercie le ministre, Gabriel Attal, d'avoir pris en compte la demande des personnels de reporter l'accueil des élèves dans le second degré pour pouvoir se rassembler le matin du 16 octobre. Toutefois, dans le premier degré, le Ministre a invité les professeurs des écoles à un temps d'échange durant la pause de la mi-journée, l'hommage se déroulant l'après-midi. Le SNALC a demandé que la mesure de banalisation soit étendue à **tous les personnels**, y compris les professeurs des écoles. Comment comprendre que ces personnels aient été ainsi méprisés ; pour ne pas que les parents soient ennuyés, on leur a demandé de prendre les élèves avant de s'être concertés sur la posture et les mots, pourtant de plus en plus difficiles à trouver.

En 2021, lorsqu'une de ses employées avaient été tuée par balle, pôle emploi n'avait pas hésité à fermer ses portes dès le lendemain, pour se donner le temps de gérer l'émotion interne avant de rouvrir au public ; cela serait-il moins important devant un public d'enfants et de jeunes adultes ? Ou la fonction de garderie nationale prime-t-elle sur tout ?

L'état de sidération et les hommages ne sont pas encore terminés qu'il faut s'atteler à envisager les mesures à prendre afin que ces drames ne se reproduisent plus. Le plan vigipirate est passé au niveau urgence attentat, mais est-ce suffisant ? Comment assurer la sécurité des élèves et des personnels alors que les moyens humains et matériels restent les mêmes au sein des établissements ?

Le SNALC souhaite insister sur les points suivants :

- La nécessité d'un diagnostic sécurité propre à chaque école/établissement, car il n'y a pas une solution unique et magique. L'objectif doit être qu'aucun individu extérieur ne doit pouvoir s'introduire sans être identifié en toute sécurité par un personnel auparavant. Cela doit être une priorité des collectivités locales, comme le fait que toutes les conditions techniques soient réunies pour les évacuations/confinements (sonorisation en état de marche, etc.).
- La mise en œuvre par les collectivités locales de ce qui est demandé par la communauté éducative de chaque établissement pour sa sécurité. Il ne manque pas grand-chose à certains établissements, pour d'autres de gros travaux sont à financer.
- Le manque de personnels au sein des établissements (de l'État comme des collectivités). En école primaire, le directeur ne peut être partout à la fois. Dans le second degré, les vies scolaires doivent être mieux pourvues. Le SNALC a demandé au ministère l'annulation des suppressions de postes prévues au projet de loi de finances 2023. Dans nombre d'EPLE, l'encadrement adulte est insuffisant pour garantir la sécurité.
- Un processus différencié pour l'accueil des personnes extérieures à l'établissement par rapport à celui des élèves. Une personne extérieure doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle selon des modalités garantissant qu'elle ne s'introduit pas avec un objet dangereux.
- La question de la gestion des parents dans le premier degré, et de leur présence de plus en plus pesante. Le SNALC rappelle que selon une enquête de la DEPP, il y a aujourd'hui davantage d'incidents avec l'entourage adulte de l'élève qu'avec l'élève lui-même dans le premier degré. Il est par ailleurs impossible dans nombre d'écoles d'éviter les attroupements comme le préconise le plan vigipirate, alors que fait-on ?
- L'absence de solution réelle vis-à-vis des élèves qui cumulent les faits graves dans notre système. Effectivement, au-delà d'éventuelles exclusions temporaires ou définitives, nous n'avons pas l'impression que les signalements aboutissent à grand-chose. Les élèves sont déplacés, et leurs problèmes avec...

En conclusion, depuis 3 ans, qu'est-ce qui a changé ? Pas grand-chose. On a amélioré l'accès à la protection fonctionnelle. Certaines sécurisations ont pu être faites par certaines collectivités, mais il n'y a pas eu de réelle évolution à l'échelle nationale. Le SNALC propose des pistes concrètes, qui nécessitent des investissements matériels et humains, aussi bien de la part de l'État que des collectivités. On ne se contentera pas des beaux discours faits à chaque fois qu'un personnel est tué. Si l'École est une priorité, si l'École est un pilier de notre République, alors l'École doit être un point de consensus national entre l'État et les collectivités, protégé des bisbilles politiques.

De même, il doit y avoir un travail sur la circulation de l'information et la gestion des remontées (le SNALC a apporté des exemples concrets). Un personnel devrait savoir ce que son alerte devient, si elle a un effet, et surtout si elle permet une vigilance sur le long terme.

Enfin, sur la question de l'auto-censure, le SNALC demande que l'on profite de l'enquête qui va être lancée à destination de tous les professeurs dans les prochains jours pour interroger avec précision sur ce point, afin d'objectiver la nature et l'ampleur du phénomène.